

PROCES-VERBAL de la séance du 29 octobre 2012

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00, sous la présidence de Monsieur Fabien Coucet. Il salue la présence de Monsieur Daniel Rochat, boursier communal de Lully, et de Madame Corinne Costa, directrice de VALORSA.

Monsieur le Vice-Président lit l'ordre du jour et demande si quelqu'un souhaite y apporter une modification. Ce n'est pas le cas. Monsieur Coucet informe l'assemblée qu'il a reçu le jour-même un postulat pour l'adhésion de la Commune de Lully à l'Association « Police Région Morges ». Il propose de l'ajouter à l'ordre du jour avant le point 7 qui est *Divers et Propositions*. Avec cette modification, l'ordre du jour sera suivi tel que proposé.

Appel :

L'appel est fait par Madame Lauren Blanc, secrétaire du Conseil. 56 membres sont présents sur 81 assermentés.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Vice-Président déclare que la séance peut se poursuivre et invoque la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

Approbation du dernier procès-verbal :

Monsieur Fabien Coucet informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 25 juin 2012, approuvé par le bureau, était à disposition des membres du Conseil un quart d'heure avant la séance ainsi que sur le site Internet de la Commune (www.lully.ch).

Le Vice-Président demande si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle. Cela n'est pas le cas. Il demande ensuite si quelqu'un désire y apporter des modifications. Cela n'est pas le cas.

Ensuite, le procès-verbal de la séance du 25 juin 2012 est accepté à l'unanimité.

Assermentation :

Monsieur Fabien Coucet informe l'assemblée qu'il n'a reçu aucune demande d'assermentation et demande si d'autres personnes dans la salle désirent être assermentées. Trois personnes lèvent la main.

Il prie les intéressés de venir devant l'assemblée pour la prestation de serment et demande à toute l'assemblée de se lever. Monsieur le Président passe à la lecture de l'article 4 du règlement communal et demande la promesse de :

Monsieur	André HOFMANN
Monsieur	Marx NISSEN
Madame	Arlette PERRET NISSEN

Monsieur Fabien Coucet leur souhaite la bienvenue et déclare qu'ils peuvent d'ores et déjà participer aux travaux de l'assemblée.

Correspondance

Monsieur Fabien Coucet informe l'assemblée que le bureau a reçu une lettre de démission de Monsieur Daniel Claude, qui a quitté la commune. Il procède à la lecture de la lettre.

Communications de la Municipalité

Madame Marlise Holzer, notre syndic, annonce que les contrôles de vitesse prises dans plusieurs quartiers de Lully ont été effectués. La majorité des voitures roulaient à 30 à l'heure dans les zones de 50 à l'heure. Les résultats de ces contrôles sont à consulter au bureau communal ou sur le site internet de la commune.

La municipalité va procéder à une révision des cloches de l'église avec en plus un réglage des battants afin de pouvoir atténuer le son.

En ce qui concerne le contournement de l'autoroute, Madame Holzer, côté politique, et Monsieur Philippe Hartmann, côté technique, participent à toutes les séances avec Région Morges, l'ARCAM, et l'OFROU. La Municipalité a même visité le contournement autoroutier à Neuchâtel. La Municipalité a reçu un rapport comportant des centaines de pages à étudier. En ce moment, il n'y a pas de tracé officiel. La Municipalité ne peut donc pas le contester. Madame Holzer informe les membres du Conseil Général que le dernier projet de contournement n'est pas favorable à Lully et la Municipalité fait savoir son souci à tous les partenaires.

Les portes ouvertes de la station d'épuration rénovée ont remporté un franc succès avec une centaine de visiteurs qui ont reçu l'explication du fonctionnement de la STEP avec le phragmicompostage.

La cantine scolaire provisoire dans la petite salle communale fonctionne bien avec une nouvelle responsable et des bénévoles. La mise à l'enquête de la transformation de l'annexe de la Maison Dupuis a été effectuée et la Municipalité espère démarrer les travaux bientôt, afin de pouvoir accueillir plus d'enfants et dans de meilleures conditions.

Les nouvelles places de jeux sont bien fréquentées.

L'éclairage public est à l'étude.

La prochaine séance du Conseil Général sera le 3 décembre 2012 pour présenter le budget 2013.

Préavis municipal No 06/2012 : Adoption du règlement sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets.

Madame Marlise Holzer présente Madame Corinne COSTA, directrice de VALORSA qui fait un exposé sur les déchets. La loi fédérale sur les déchets date de 1997. Les Vaudois n'ont pas été pressés pour donner suite en ce qui concerne les déchets. En 2006-2007, il y a eu une remise à jour du règlement cantonal. Il n'y avait pas de volonté des députés pour promouvoir ce règlement. Ils ont donné le choix aux communes de prendre acte ou non. Depuis 2006, il y a eu des mouvements des partis politiques dans diverses communes, par exemple la « taxation forfaitaire ». En novembre 2011, des juges fédéraux ont clairement dit que les Vaudois ont l'obligation d'appliquer la loi fédérale.

Dans chaque commune, la population doit payer l'entier de la taxe des déchets. Les seules exceptions sont la voirie et les places de jeux. Il y aura un compte séparé pour les déchets où tout reviendra à la commune et il n'affichera pas de bénéfice. Ce sera réglé avec un système à trois ans. On espère un meilleur tri avec une baisse d'environ 10% de déchets dans les poubelles.

Monsieur Oswald Krieg remercie Madame Costa et présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis est lu par Monsieur Jean-François Rubin. Il est ensuite applaudi par les membres du Conseil.

Le rapport de la commission des finances est lu par Monsieur Jérôme Livet.

Monsieur Fabien Coucet ouvre la discussion à ce sujet.

Madame Floriane Liard Coucet demande si la commune offre des sacs pour les Pampers et les sacs seront-ils transparents ?

Madame Costa reconnaît que les Pampers posent un problème car il y a une rétrocession qui n'est pas payée. Par exemple lorsqu'un enfant vit à Lully et est gardé à Morges. La rétrocession n'est pas répartie d'une manière uniforme. Les sacs ne seront pas transparents ; ils seront blancs.

Madame Liard Coucet demande si la commune a fait un calcul pour les couches d'enfant.

Madame Holzer répond par l'affirmative. A la naissance, la famille recevra dix rouleaux de 17 litres puis encore d'autres rouleaux quand l'enfant aura 2-3 ans. La situation est plus délicate en ce qui concerne les personnes âgées. Celles-ci seront invitées en toute discrétion à venir demander des sacs à la commune.

Madame Valérie Mutschler demande pourquoi seulement 80 centimes par sac reviennent à la commune lorsque le sac coûte 2 francs.

Madame Costa constate qu'un sac noir coûte actuellement 20 centimes. En 2013, tous les sacs seront vendus au même prix, soit Fr 1.60 par sac. Ces sacs seront plus chers car ils sont 1) fabriqués en Suisse et 2) blancs qui sont plus coûteux que les noirs. On fait un décompte annuel par tonnes.

Madame Sandra Gaiddon demande si les magasins auront l'obligation de reprendre les emballages ?

Madame Costa répond qu'ils n'ont aucune obligation de reprendre les emballages.

Monsieur Frédéric Beck demande s'il est absolument nécessaire d'avoir les deux taxes ?

Madame Costa dit que les Suisse-allemands ont essayé les sacs plus chers sans succès. Ils se sont mis d'accord pour Fr. 2.- qui couvre 40% des frais. Il reste les 60% à payer.

Monsieur Beck voudrait que l'on tienne compte d'une baisse significative de déchets.

Madame Costa reconnaît que les Romands ont déjà une habitude de tri et que l'on espère encore une baisse de 10%. On estime 20 kg de gros déchets par personne. C'est une mise en conformité. Le consommateur doit encore faire attention aux déchets du repas.

Monsieur Jean-Pierre Weber demande si le Canton n'a pas peur que les déchets finissent dans les toilettes.

Madame Costa répond que le consommateur finit par payer d'une autre manière.

Monsieur Oswald Krieg souligne que Lully bénéficie d'une benne de déchets végétaux au village.

Madame Isabelle Meylan Nicod demande si les heures d'ouverture pour la déchèterie seront élargies ?

Monsieur Krieg répond que oui. On ajoutera le vendredi après-midi aux heures d'ouverture.

Madame Fabienne Sendall demande si la commune pourrait demander une taxe forfaitaire par foyer et non pas par personne ?

Madame Holzer répond que les enfants jusqu'à 18 ans ne paient rien. C'est un choix qu'a fait la Municipalité. On pourra adapter à une date ultérieure.

Madame Mireille Schmid constate que le sac coûtera 2 francs partout. Pourquoi la taxe forfaitaire est différente dans les communes ?

Madame Holzer répond que chaque commune a la liberté de choisir.

Monsieur André Devillard demande si les sacs sont solides.

Madame Costa répond qu'un sac de 35 litres supporterait 14 litres d'eau.

Madame Floriane Liard Coucet demande ce qui se passe si on dépose un sac noir dans un container au bord de la route ?

Monsieur Krieg répond qu'il faudrait remonter la filière pour trouver le propriétaire.

Madame Liard Coucet demande si les moloks seraient plus sûrs.

Monsieur Krieg répond qu'il y aura un contrôle pareil.

Madame Sandra Gaiddon demande pourquoi la taxe forfaitaire est identique pour les personnes et pour les entreprises.

Madame Holzer répond qu'il y a une quarantaine d'entreprises à Lully et qu'elles sont petites. Les grandes entreprises gèrent différemment leurs déchets.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Vice-Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 06/2012 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 29 octobre 2012,
- Vu le préavis de la Municipalité No. 06/2012,
- Où le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Où le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide:

- D'adopter le préavis relatif à la taxation des déchets ;
- D'autoriser la Municipalité à mettre en application le concept de la taxe au sac sur le territoire communal dès le 1^{er} janvier 2013 ;
- D'accepter le règlement communal sur la gestion des déchets.

Accepté à une très forte majorité, 2 avis contraires, 6 abstentions.

Préavis municipal No 07/2012 : Renouvellement de l'arrêté d'imposition pour l'année 2013.

Madame Marlise Holzer présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission des finances est lu par Monsieur Stephan Bachmann.

Monsieur Fabien Coucet ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur Olivier Virnot demande si la Municipalité ne pourrait pas diminuer les impôts compte tenu des taxes supplémentaires des déchets. Quelles sont les propositions de compensation ?

Madame la Syndic répond que la commune offrira des sacs aux petits enfants ainsi qu'aux aînés qui en auront le plus besoin. Elle demande aux membres du Conseil de laisser 1 à 2 ans pour prendre du recul et étudier les possibilités. On est dans l'inconnu.

Monsieur Jean-François Rubin dit qu'à 630 ménages x Fr. 100.-, trois ans est raisonnable.

Madame Marlize Holzer dit que Madame Costa a bien expliqué que c'est une obligation du Canton. On a besoin de recul.

Monsieur Olivier Virnot constate qu'on paiera deux fois pour les déchets : par la taxe et par les impôts.

Madame Holzer répond que si la Municipalité voit qu'on gagne trop, on pourrait alors baisser.

Monsieur Jean-François Rubin demande si la Municipalité pourrait faire un geste dans ce sens.

Monsieur Oswald Krieg nous rappelle que l'on va vers l'inconnu. Les habitudes du consommateur sont inconnues. L'argent des déchets va rentrer dans le circuit. Il demande aux membres du Conseil de donner au moins une année.

Madame Berclaz constate que l'on paie la taxe en plus des impôts qui ne bougent pas. Pourquoi la Municipalité ne fait aucun geste pour baisser les impôts ?

Monsieur Beck fait le calcul et constate que la somme des deux atteint environ Fr 350'000.

Monsieur Krieg dit que ce n'est pas sûr. La Municipalité a maintenant un mois pour présenter un budget en fonction.

Monsieur Walter Gfeller voit que dans le budget 2012, il y avait Fr. 100'000.- prévu dans le budget. Est-ce que ce sera comme l'année passée ?

Madame Holzer répond que oui.

Madame Geneviève Berclaz remarque que c'est difficile de voter sans voir le budget.

Monsieur le Vice-Président dit que les taxes ont été acceptées et que l'on ne peut pas revenir en arrière.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Vice-Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 07/2012 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 29 octobre 2012,
- Vu le préavis de la Municipalité No. 07/2012,
- Où le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide:

- D'adopter l'arrêter d'imposition pour l'année 2013 tel qu'il figure en annexe du présent préavis et dont il fait partie intégrante ;

- D'adopter les modalités de perception décrites dans le présent préavis ;

Accepté à la majorité, 5 avis contraires, 15 abstentions.

Postulat pour l'adhésion de la Commune de Lully à l'Association « Police Région Morges ».

Monsieur le Vice-Président informe l'assemblée que le bureau a reçu le jour-même ce Postulat de Monsieur Jean-Pierre Weber.

Le Postulat est présenté par Monsieur Jean-Pierre Weber.

Madame la Syndic répond que la Municipalité prendra volontiers acte de cette demande pour voir le coût.

Divers & Propositions Individuelles.

Madame Geneviève Berclaz demande des précisions concernant le tracé du contournement de l'autoroute.

Madame Marlise Holzer répond qu'il n'y a pas encore de tracé définitif. La commune ne peut donc pas faire opposition. Elle précise que la Municipalité n'acceptera aucun projet où l'autoroute ne sera pas 100% enterrée.

Monsieur Harri Wettstein a vu une partie du tracé dans le Journal de Morges. Il demande où on peut voir le tracé complet.

Madame Holzer répond que la commune de Lully sera plus touchée que la commune de Tolochenaz. La Municipalité est prête à mettre les pieds contre le mur. Un technicien, Monsieur Philippe Hartmann, suit de près le développement. Côté politique, Madame Holzer participe à toutes les réunions.

Monsieur Benedikt Schwartz demande si notre Municipalité a une influence dans la décision ?

Madame Holzer répond que l'on prend au sérieux les remarques de notre commune sur le tracé et sur la mise sous terre. Elle a exprimé son opinion de dépenser l'argent pour couvrir l'autoroute actuelle. Notre Municipalité espère avoir le soutien du Canton mais on doute que ce sera le cas.

Monsieur Philippe Isoz demande aux Conseillers de retenir la date en avril 2013 pour le nettoyage des rivières.

Madame Edith Chabloz demande s'il serait possible de marquer les piquets sur la Route de Denens pour indiquer le chemin de la Motte.

Monsieur Oswald Krieg répond que non car c'est une route cantonale.

Madame Sandra Gaidon informe les Conseillers que les contrôles de vitesses pris au village ont été effectués pendant les vacances scolaires.

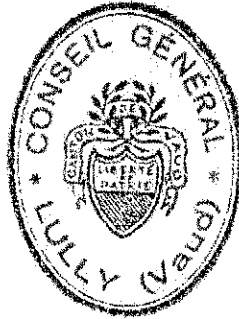
Monsieur Jean-Pierre Weber demande à la commune d'intervenir pour remettre en ordre les déchets du chantier de rénovation près du rond-point au milieu du village.

La parole n'étant plus demandée, il est 21h50. Monsieur Fabien Coucet clôt la séance et invite l'assemblée à rester boire le verre de l'amitié.

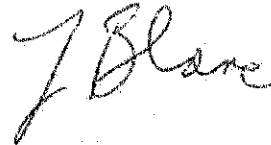
Le Vice-Président :



Fabien COUCET



La Secrétaire :



Lauren BLANC

Lu et approuvé le 25 novembre 2012

Les scrutateurs :



Olivier CRETEGNY



Mireille SCHMID